



Communiqué de presse
Paris, 16 avril 2014

Fort de Vaujours : les résultats des mesures de radioactivité sont sans appel.

Suite aux résultats publiés le 15 avril par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), les autorités publiques doivent prendre les décisions qui s'imposent : reconnaître la pollution de cet ancien site du Commissariat à l'Énergie Atomique et mettre fin au projet de carrière d'exploitation de gypse par la société Placoplâtre.

Les associations réclamaient depuis des années des études complémentaires à celles réalisées par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) pour la société Placoplâtre. La Commission de recherche et d'information indépendante sur la radioactivité (Criirad) avait été la première à lancer l'alerte, suite aux mesures qu'elle avait effectuées sur site.

Aujourd'hui, les résultats donnent raison aux associations sur la réalité des risques sanitaires et environnementaux que présentent les projets de démantèlement du site et son exploitation par la société Placoplâtre. C'est un désaveu pour l'IRSN et une enquête devrait être mise en place, pour comprendre les dysfonctionnements qui ont eu lieu, mais aussi les éventuelles erreurs dans la méthodologie appliquée.

Ce qui se passe aujourd'hui à Fort de Vaujours démontre, une fois de plus, que l'indépendance des expertises menées est indispensable.

Fort de Vaujours nous rappelle aussi que le risque zéro en matière nucléaire n'existe pas et que la priorité doit être donnée à la protection des citoyens et des travailleurs.

Si ce site contaminé devient une carrière de gypse à ciel ouvert, ce sont toutes les populations de Tremblay, de Clichy-sous-bois, de Villeparisis et de Gagny qui recevront des tonnes de poussières radioactives dues aux activités d'exploitation.

Ce sont aussi les travailleurs que l'on expose à des risques réels de contamination. Les entreprises subissent là une législation trop laxiste en matière de radioprotection. La dernière directive européenne de janvier 2014, qui fixe les normes de protection sanitaire contre les dangers résultant de l'exposition aux rayonnements ionisants, n'est pas assez contraignante.

Les écologistes dénoncent des niveaux de dose d'exposition beaucoup trop élevés, qui ne tiennent pas compte des nouvelles évaluations scientifiques démontrant l'impact sanitaire de l'exposition aux faibles doses de radioactivité.

Pascal Durand, tête de liste Europe Ecologie aux européennes en Ile-de-France

--

Contact presse

Anne Foata : 06 65 26 57 97 a.foata@europe-ecologie.eu